

Avec le **Programme Éviter l'Évitable**, *Prescrire* participe activement à l'**International Medication Safety Network (IMSN)**, réseau des principaux programmes de recueil et de prévention des erreurs médicamenteuses. L'initiative du programme canadien, décrite ci-dessous, invite les patients à agir pour la sécurité de leur traitement. À utiliser sans réserve.

Les organisations nationales canadiennes impliquées dans la sécurité des soins et des patients ont travaillé sur les transmissions d'informations au cours des soins qui exposent les patients à des risques de fragmentation des soins, d'erreurs médicamenteuses et des événements indésirables qui en découlent. Sécuriser les soins médicamenteux implique les patients et exige qu'ils disposent de l'information nécessaire pour utiliser leurs médicaments en toute sécurité. Ce sont des patients canadiens qui en ont pris l'initiative et ont participé à la démarche.

Éviter l'Évitable au Canada

Aider les patients à s'interroger sur leurs médicaments

Élaboration collective d'un outil pour se poser les bonnes questions

En juin 2014 l'ICSP (Institut canadien pour la sécurité des patients) et l'ISMP Canada, ont réuni les autorités et agences nationales ou provinciales, ainsi que les organisations professionnelles et de patients pour élaborer un plan d'action (1). Avec les patients, l'objectif retenu était d'« améliorer la communication sur les médicaments entre les prestataires, les patients et leur famille lors des transferts de soins » par la création et la diffusion d'une « liste de vérification nationale de la sécurité des médicaments pour les patients et les familles au moment du transfert des soins » (2).

L'ISMP Canada, l'ICPS, le PPSPC, l'Association des pharmaciens du Canada et la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux ont élaboré une série de cinq questions pour aider les patients et les soignants à mieux communiquer sur les traitements médicamenteux. La check-list établie par le groupe de travail a été relue par des soignants, des patients, un comité de lecture et les organisations non représentées dans le groupe de travail ; puis corrigée selon leurs retours. Il s'agit donc d'un outil collaboratif partagé par tous les acteurs du système de santé canadien (3,4).

Des usages complémentaires de l'ordonnance

Les patients peuvent assurer leur propre sécurité en comprenant bien et connaissant mieux leurs problèmes de santé et leurs traitements. Il s'agit de les inciter à échanger avec les soignants, leur poser des questions, et si besoin faire ajouter ou préciser des informations au moment de la rédaction d'une ordonnance ou lors de la dispensation à la pharmacie pour mieux utiliser les médicaments et limiter les risques d'erreurs. Par exemple des erreurs de médicament, de dose, de voie d'administration, un oubli du prescripteur d'ajouter ou de supprimer un médicament (5).

Ordonnance en main, surtout lorsqu'elle ne mentionne pas exactement la liste des traitements

en cours, de multiples circonstances offrent aux patients l'opportunité de poser ces questions utiles aux médecins, à l'officine, à la sortie de l'hôpital, etc.

Cette check-list de 5 questions à se poser est aussi un outil pour les soignants, pour faciliter l'échange avec les patients autour de leur traitement médicamenteux, pour vérifier leur bonne compréhension de ce traitement, notamment lors de la conciliation médicamenteuse, en plein développement (6).

À afficher et à mettre à disposition des patients et de leur entourage au cabinet, au comptoir ou en salle d'attente !

Contexte de la collaboration nationale canadienne pour la sécurité des patients

Au Canada, la prise de conscience de l'importance de la sécurité des patients et des erreurs médicales doit beaucoup aux travaux de Baker. Il a montré, en particulier, que les effets indésirables graves liés aux médicaments arrivent en deuxième place parmi les effets indésirables des soins hospitaliers canadiens, représentant 23,6 % du total des effets indésirables graves des soins (7,8).

L'**Institut canadien pour la sécurité des patients (ICSP)** a été fondé en 2003 par le ministre canadien de la santé (Santé Canada) sur la recommandation du Comité directeur national sur la sécurité des patients en 2002 (9). Cette organisation élabore pour le Canada sa « stratégie nationale intégrée sur la sécurité des patients ».

En 2004, l'**Organisation mondiale de la Santé (OMS)** a lancé son programme "Patients pour la sécurité des patients". Depuis 2005, l'ICSP soutient un réseau de patients et de familles qui est devenu **Patients pour la sécurité des patients du Canada (PPSPC)** en 2007, dirigé par les patients. Sa mission consiste à faire entendre la voix des patients pour améliorer la sécurité des patients à tous les niveaux. La majorité des bénévoles de PPSPC sont des patients ou des membres de l'entourage qui ont directement vécu des préjudices provoqués par des erreurs liées aux soins.

Fondé en 2002, l'**Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada (ISMP Canada)** est un organisme national indépendant à but non lucratif dont les mandats sont de : « recueillir et analyser les déclarations d'incidents/accidents liés à l'utilisation des médicaments, formuler des recommandations pour prévenir les accidents liés aux médicaments et porter assistance dans le cadre des stratégies d'amélioration de la qualité ». Depuis 2006, comme *Prescrire*, l'ISMP Canada est membre du **Réseau IMSN (International Medication Safety Network)**.

5 questions à poser à propos de vos médicaments
lors d'une consultation avec un médecin, une infirmière ou un pharmacien

- 1. CHANGEMENTS?**
Est-ce que des médicaments ont été ajoutés, supprimés ou changés et pourquoi?
- 2. CONTINUER?**
Quels médicaments dois-je continuer à prendre et pourquoi?
- 3. USAGE CORRECT?**
Comment dois-je prendre mes médicaments et pour combien de temps?
- 4. SURVEILLER?**
Comment vais-je savoir si mes médicaments agissent et quels effets secondaires faut-il surveiller?
- 5. SUIVI?**
Aurai-je besoin de tests et quand dois-je prendre mon prochain rendez-vous?

Gardez votre dossier médical à jour.

Rappelez-vous d'inclure :

- les allergies aux médicaments
- vitamines et minéraux
- produits à base de plantes / produits naturels
- incluant tous les médicaments ainsi que les médicaments sans ordonnance

Demandez à votre médecin, infirmière ou pharmacien de passer en revue tous vos médicaments pour voir s'il faut arrêter ou réduire l'un ou plusieurs de ces médicaments.

Visitez safemedicationuse.ca pour en savoir plus.

Si vous ne comprenez pas les changements apportés à vos médicaments, vous vous exposez à faire des erreurs et à subir des préjudices (10).

Il est important de continuer à prendre les médicaments prescrits par votre médecin afin que vous puissiez retirer tous les bienfaits de ceux-ci (10).

Lorsque vous savez comment prendre vos médicaments, vous pouvez retirer le maximum du traitement qui vous a été prescrit (10).

Vous devez comprendre à quoi sert votre médicament afin de savoir s'il procure les résultats escomptés et à quel moment vous pouvez espérer une amélioration. Vous pouvez aussi vous informer sur les effets secondaires possibles par la même occasion (10).

Pour vérifier si vos médicaments vous conviennent, il est possible que vous ayez à effectuer des tests et à prendre des rendez-vous de suivi. Lorsque vous recevez votre congé de l'hôpital, il est préférable de prendre un rendez-vous de suivi avec votre médecin de famille dans les sept jours qui suivent (10).

Une affiche téléchargeable avec possibilité d'incorporation d'un logo

Un site internet grand public

Un mode d'emploi présenté dans un bulletin destiné aux patients utile aussi comme guide d'entretien

Références :
1- "Sommet sur l'utilisation sécuritaire des médicaments" 18 juin 2014 : 1 page. http://www.patientsafetyinstitute.ca/fr/about/PatientSafetyForwardWith4DocumentsSommet_sur_la_sécurité_des_médicaments_resume_d_une_page_sur_le_sommet.pdf
2- "Sécurité médicamenteuse : un plan d'action" Septembre 2014 : 8 pages. http://www.patientsafetyinstitute.ca/fr/about/PatientSafetyForwardWith4DocumentsPlan_d_action_sur_l'utilisation_sécuritaire_des_médicaments.pdf
3- Institut canadien pour la sécurité des patients (ICSP) "Comprendre vos médicaments" 9 mars 2016 http://www.patientsafetyinstitute.ca/fr/NewsAlerts/News/new/Releases/06/06making_sense_of_your_medications.aspx
4- Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada (ISMP Canada) "Cinq questions à poser à propos de vos médicaments" https://www.ismp-canada.org/downloads/MedRec/MedSafety_5_questions_to_ask_poster_fr.pdf
5- "Façade de l'ordonnance un outil pour une utilisation plus sûre des médicaments" Fiche info-Patients Prescrire - Mai 2017 : 1 page.
6- Prescrire Rédaction "Conciliation des traitements médicamenteux : une démarche pour diminuer le nombre d'erreurs" *Rev Prescrire* 2016 ; **37** (259) : 434-65.
7- Baker GR et Norton R. "La sécurité des patients et les erreurs médicales dans le système de santé canadien : un examen et une analyse systématique des principales initiatives prises dans le monde" *Rapport à Santé Canada* 2001 : 160 pages.
8- Baker GR et coll. "The Canadian Adverse Events Study: the incidence of adverse events among hospital patients in Canada" *CMAJ* 2004 ; **170** (11) : 1678-1688. Présenté dans : Prescrire Rédaction "L'étude épidémiologique française Enelis approche la part de l'évitable à l'hôpital et en soins ambulatoires" *Rev Prescrire* 2005 ; **25** (207 Suppl) : 896-901.
9- Comité directeur national sur la sécurité des patients "Accroître la sécurité du système : une stratégie intégrée pour améliorer la sécurité des patients dans le système de santé canadien" Septembre 2002 : 79 pages.
10- Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada (ISMP Canada) "Cinq questions à poser à propos de vos médicaments" *Bulletin de Médicaments Sécuritaires* ca 20 septembre 2016 ; 7 (7) : 2 pages. <http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletinmedsec/01609B/bulletin/7/7-5questions.pdf>